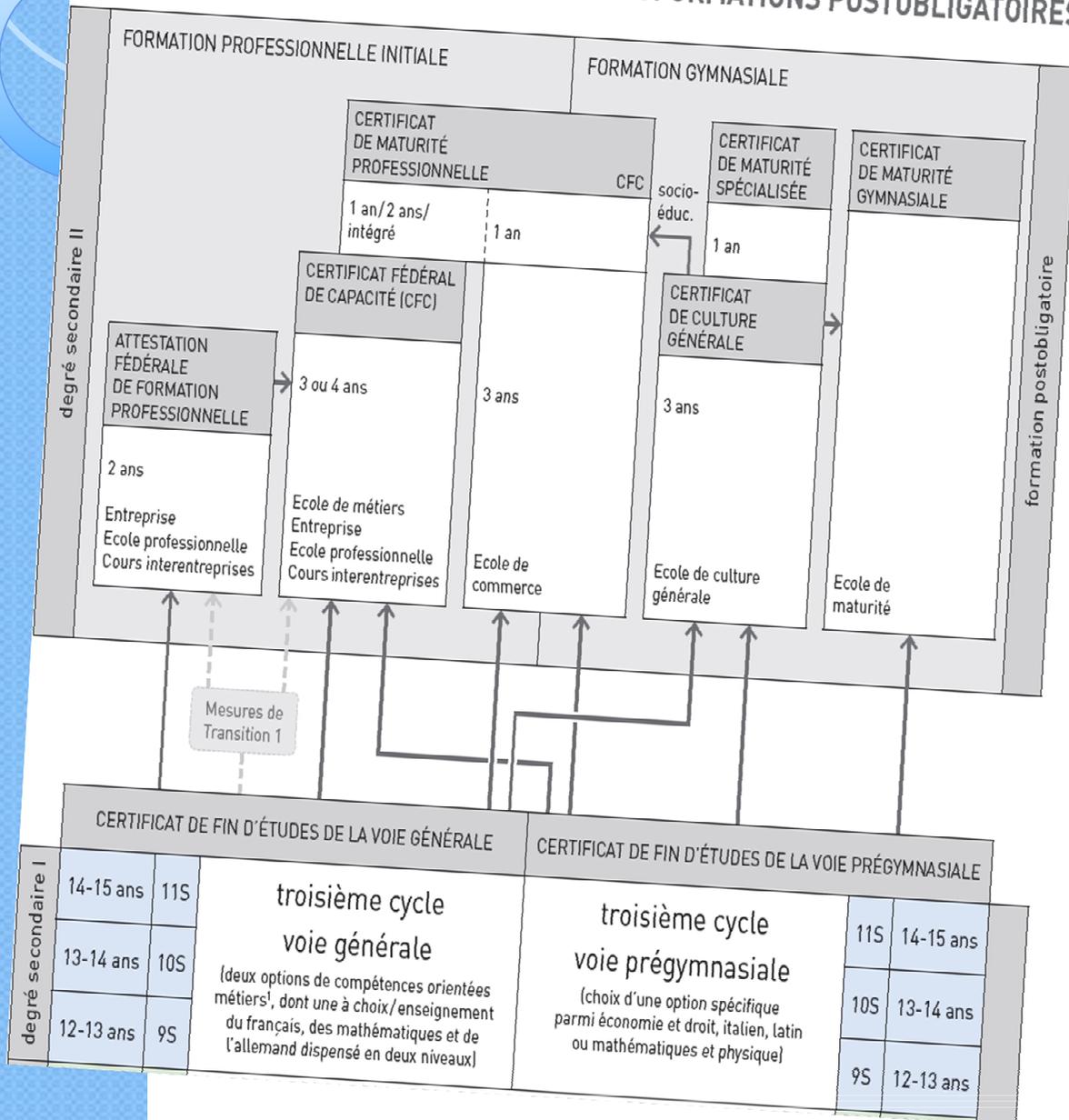




Département de la formation,  
de la jeunesse et de la culture  
Direction générale de  
l'enseignement obligatoire  
www.vd.ch/scolarite

## STRUCTURE DE L'ÉCOLE VAUDOISE ET ACCÈS AUX FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES



# Établissement primaire et secondaire de Prilly

## Réunion parents- enseignants 11<sup>e</sup> année VP

Lundi 31 août 2020

Partie générale  
(Sylvain Corday, directeur)

# Déroulement de la soirée

## 1. Partie plénière dans l'aula (20h00-20h30)

- Déroulement de la 11<sup>e</sup> année
- Examens de certificat
- Conditions de promotion
- Orientation à l'issue de la 11<sup>e</sup> année et perspective

## 2. Partie dans les différentes classes (20h30-21h15)

- Exigences en matière de travail et de respect des règles
- Attentes mutuelles et rôles respectifs
- Questions particulières

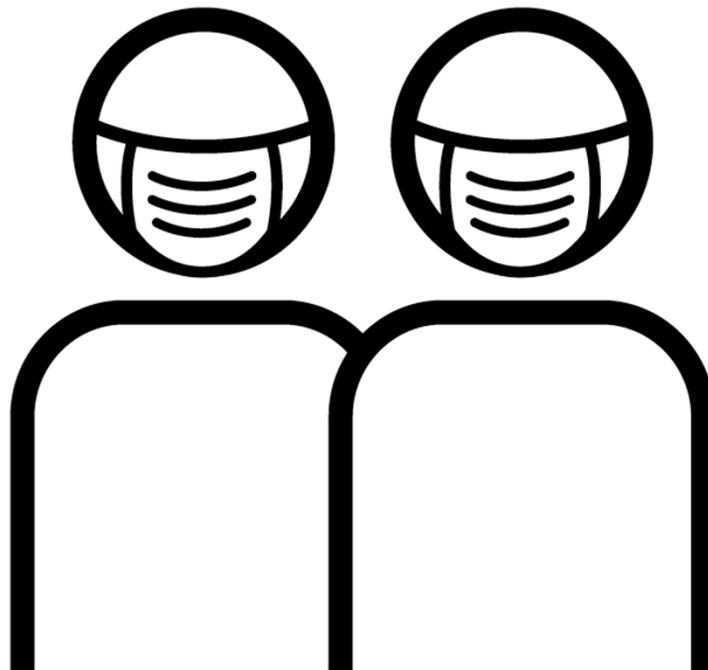
# Mesures sanitaires

## Décision

### Port du masque dans le péri

Il peut être ré  
garantie : as  
1.5 mètres a  
Il doit être po  
en salle des  
Les autres m

- o. Lorsqu' un.e  
hors de sa c  
chercher ou  
pédiatre, font



est  
bleau à  
ements,



est conduit.e  
iennent le.la  
ct avec son

# Présentation des classes de 11<sup>e</sup> VP

<i>Classe</i>	<i>Maître-sse-s</i>	<i>Salle</i>
<b>11VP/1</b>	<b>Mme Annick Gelin</b>	<b>A404</b>
<b>11VP/2</b>	<b>Mme Chérine EL Sherbiny et M. David Rouiller</b>	<b>A401</b>
<b>11VP/3</b>	<b>Mme Cécile Tschumi</b>	<b>A418</b>



ETABLISSEMENT PRIMAIRE  
ET SECONDAIRE DE PRILLY

ANNEE SCOLAIRE  
~~2019-2020~~  
ANNEE SCOLAIRE  
2020-21

INFORMATIONS AUX PARENTS ET AUX ELEVES

- **5. Absences – Demandes de congé**
- Toute absence (y compris aux cours facultatifs et d'appui) doit être annoncée par les parents au secrétariat (021 557 99 55) entre 7 h 15 et 8 h le matin même de l'absence.
- L'annonce d'absence ne dispense pas de transmettre au maître de classe un justificatif d'absence écrit le jour du retour de l'élève à l'école ou au plus tard dans les 24 heures ouvrables qui le suivent, signé par le-la responsable de l'élève.
- **7. Téléphones portables**

- 7. Téléphones portables
- ...
- ***- les dispositifs numériques personnels des élèves sont interdits durant le temps scolaire : en classe, lors des pauses et de la récréation, ainsi que lors des sorties scolaires ou des camps...***
- (décision n°162 de Mme Cesla Amarelle, Cheffe du département DFJC, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2019)

# Règles et conseils

<https://www.lausanneregion.ch/prevention/les-projets/brochure-de-preventions/la-brochure-en-11-langues/>

**RESTE COOL SOIS PRUDENT**

Le comportement de nos proches, de nos amis et le nôtre déclenche parfois des questions ou des soucis, surtout en lien avec les réseaux sociaux, les sorties, les soirées, la violence, la consommation de substances.

Ce portail donne quelques éléments de réponses notamment en termes de loi et vous renvoie sur les sites d'organismes spécialisés dans chacune de ces thématiques.

**Jamais seule**

- Une urgence santé: **144**
- Une urgence police: **117**
- Un souci pour soi, son ami-e, ses proches: **147** ou [www.ciao.ch](http://www.ciao.ch)

**RESTE COOL SOIS PRUDENT**

[www.sois-prudent.ch](http://www.sois-prudent.ch)

## Les interdits

Ce tableau permet de visualiser ce qui est interdit à l'école et/ou en dehors de l'école. (Liste non exhaustive)

Il est présenté en classe à tous les élèves.

	À L'ÉCOLE	EN DEHORS
Mobile phone	X	
Walkie-talkie	X	
MP3 player	X	
Skateboard	X	
Bicycle	X	
Roller skis	X	
Drum	X	
Alcohol	X	X
Drugs	X	X
Needles	X	X
Knives	X	X
Firearms	X	X

Lausanne Région

## ÊTRE PARENT D'UN ADOLESCENT

### SI ON EN PARLAIT ENSEMBLE

Brochure de prévention à l'attention des parents d'adolescents

**RESTE COOL SOIS PRUDENT**

Questions-réponses et infos actuelles sur notre site

[www.sois-prudent.ch](http://www.sois-prudent.ch)

CRPS  
Cercle régional de prévention et de sécurité

<http://www.sois-prudent.ch/>



# Réseau santé-prévention

**Médecin scolaire**

***Dr H. Vienny - Flumeaux 1  
Tél. 021 624 71 72***

**Infirmière scolaire**

***Mmes Aline Tanniger  
Collège de l'Union  
Tél. 021 577 99 57  
079 159 23 95***

**Conseillère école-familles**

***Mme A.-I. Hostettler – Collège de l'Union  
Tél. 021 577 99 59 / 079 479 97 27***

**Service psychopédagogique**

***Mme E. Terribilini – Union 5  
Tél. 021 557 86 61***

**Médiateur**

***MM. Boubacar Barry / David Rouiller  
Tél. 021 577 99 55***

**Délégué à la prévention de la  
délinquance**

***M. D. Dudan  
Police de l'Ouest  
Tél. 021 622 8000***

# Déroulement de l'année

Semestre 1	Semestre 2	Examens de certificat
24 août → 18 décembre	4 janvier → 3 juin 2021	4 juin → 18 juin 2021

- ⇒ **Bulletin intermédiaire à la fin du 1<sup>er</sup> semestre**
- ⇒ **Bulletin intermédiaire à la fin du 2<sup>e</sup> semestre**
- ⇒ **Notes de certificat**
- ⇒ **Bulletin annuel**

**Evaluation : travaux significatifs + travaux assimilés (+ notes examen)**

**Sports 11<sup>ème</sup> : 2 périodes EPH «classiques», 1 période selon choix**

**Voyages d'études 2020-2021 : semaine du 19 avril ou du 24 mai 2021, en Suisse**

## **A l'agenda**

- **Ateliers proposés par l'OSP (Orientation Scolaire et Professionnelle)**
- **Séance d'information sur le gymnase et l'école de commerce: décembre 2020**
- **Rencontre avec les gymnasiens : 8 décembre 2020 à 16h30**
- **Délai d'inscription au gymnase/école de commerce : fin janvier 2021**

# Conditions d'obtention du certificat d'études secondaires

- **LEO, art. 91 Certificat d'études secondaires**
- *Les conditions d'obtention du certificat sont fixées dans le règlement, lequel prévoit notamment un examen.*
- *Aux conditions fixées par le règlement, l'élève qui n'a pas obtenu le certificat au terme de la 11<sup>ème</sup> année en voie pré-gymnasiale peut obtenir un certificat de la voie générale lui offrant l'accès aux écoles de culture générale et de commerce.*
- *L'élève qui n'a pas obtenu de certificat reçoit une attestation.*

**Le conseil de direction apprécie les cas limites ou les circonstances particulières (RLEO, art 78).**

# Examens de certificat - VP

Les épreuves sont du ressort de l'établissement ou d'un groupe d'établissements.

Il porte sur les disciplines suivant

- Français
- Mathématiques
- Allemand
- Anglais
- Option spécifique

Accueil Plan d'études romand Préparation courses FAQ Moyens d'enseignement romands Ressources Mode d'emploi Plan du site Contact © CIP 2010-2013

## Aperçu des contenus du PER Cycle 3

28.06.13 09:50

**Aperçu des contenus du PER : le cycle 3 est maintenant disponible**

Pour qui veut se faire une idée du contenu du PER cycle par cycle, les brochures Aperçu des contenus du PER offrent une information synthétique et complète. Elles se téléchargent d'ailleurs un joli succès, à en juger par le nombre de téléchargements des Aperçus des contenus des cycles 1 et 2.

La brochure du cycle 3 vient de paraître. Vous pouvez la télécharger dès à présent en cliquant dans l'image ci-dessous à droite ou sur le lien qui figure dans la colonne de gauche de cette page.

**Comment obtenir la version papier ?**

A partir de la rentrée scolaire, les enseignants comme les parents d'élèves pourront commander les brochures au service de l'enseignement de leur canton (BE - FR - GE - JU - VS - VD). Les écoles privées et les autres personnes s'adresseront directement à la CIP.

Écrit par Jean-François Jobin | 641 vues, 0 Commentaires

Tweet | 0 | Like | 0

Moyenne (0 Votes)

L'épreuve comprend obligatoirement un oral et un écrit. Les résultats obtenus aux différentes parties donnent lieu à une seule note d'examen par discipline, laquelle est arrondie au demi-point.

Les élèves peuvent consulter les épreuves d'examen après correction, selon les modalités fixées par l'établissement.

# Conditions d'obtention du certificat d'études secondaires

Le certificat d'études est décerné sur la base des moyennes obtenues à la fin du 11<sup>e</sup> degré et établies selon les modalités suivantes :

- pour les disciplines qui ne font pas l'objet d'un examen, la note finale est la moyenne annuelle, arrondie au demi-point.
- pour les disciplines qui font l'objet d'un examen, la moyenne finale prend en compte la moyenne annuelle pour 80% et la note obtenue à l'examen pour 20%.

Les notes d'examen et la note finale sont exprimées au demi-point.

<b>Moyenne annuelle, exemple de calcul</b>	Moyenne des notes obtenues en classe	4.5
	Note obtenue à l'examen de certificat	4
	Calcul: $(4.5 \times 0.8) + (4 \times 0.2) =$	4.4
	<b>Moyenne annuelle finale (arrondie au demi-point)</b>	<b>4.5</b>

# Conditions d'obtention du certificat d'études secondaires VP

<https://www.vd.ch/>

Groupe I	: français + mathématiques + allemand + sciences de la nature + option spécifique	20 points et plus
Groupe II	: géographie-citoyenneté + histoire-éthique et cultures religieuses + anglais	12 points et plus
Groupe III	: arts visuels + musique	8 points et plus
<i>Cas limites : au maximum 1 point d'insuffisance cumulé sur les trois groupes et au maximum 0,5 point d'insuffisance dans un groupe.</i>		

- Le conseil de direction apprécie les cas limites et les circonstances particulières (RLEO, art. 78)

## Accès aux formations postobligatoires

L'élève ayant obtenu le certificat de voie pré-gymnasiale a accès à l'ensemble des filières de la formation postobligatoire, du gymnase à l'apprentissage.

# Certificat VG

## Obtention du certificat de voie générale pour les élèves de VP en échec

Sur demande des parents, l'élève qui n'a pas obtenu le certificat de voie pré-gymnasiale peut obtenir le certificat de voie générale aux conditions suivantes :

Groupe I : français + mathématiques + allemand  
+ sciences de la nature + option spécifique 18 points et plus

Groupe II : géographie-citoyenneté  
+ histoire-éthique et cultures religieuses + anglais 11 points et plus

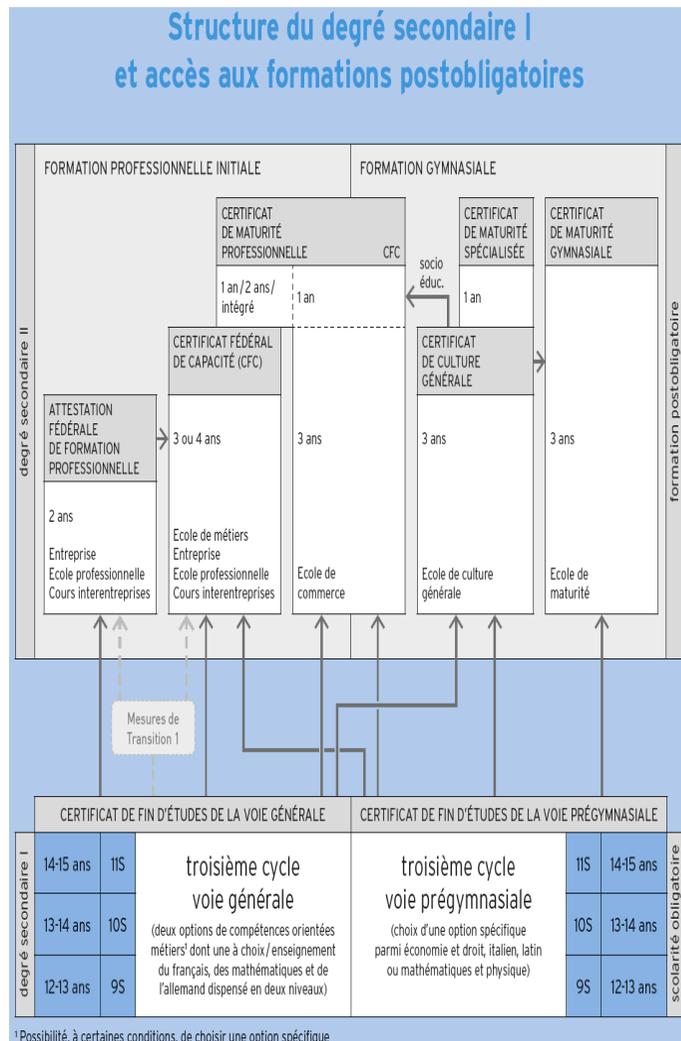
Groupe III : arts visuels + musique 8 points et plus

*Cas limites : au maximum 1 point d'insuffisance cumulé sur les trois groupes et au maximum 0,5 point d'insuffisance dans un groupe.*

Pour accéder aux écoles de commerce, de culture générale ou de maturité professionnelle intégrée ou encore à un raccordement, l'élève de VP en échec qui a obtenu le certificat de voie générale doit obtenir les résultats suivants :

Moyenne annuelle finale de 4 et plus dans, au minimum, deux disciplines du groupe I, dont le français et/ou les mathématiques

# Office d'orientation scolaire et professionnelle



**Psychologue-conseillère en orientation professionnelle :**

**Mme Virginie Gueissaz-Enggist  
Bureau OSP**

**Ch. De l'Union 5**

**tél. 021 316 96 58**

# Références internet

- Orientation professionnelle :
- <http://www.vd.ch/orientation>
- Scolarité obligatoire Vaud :
- <http://www.vd.ch/themes/formation/scolarite-obligatoire/>
- Plan d'étude romand :
- <https://www.plandetudes.ch/>
- Site de notre établissement :
- <http://www.ecole-prilly-eps.ch/>

# Présentation des classes de 11<sup>e</sup> VP

<i>Classe</i>	<i>Maître-sse-s</i>	<i>Salle</i>
<b>11VP/1</b>	<b>Mme Annick Gelin</b>	<b>A404</b>
<b>11VP/2</b>	<b>Mme Chérine EL Sherbiny et M. David Rouiller</b>	<b>A401</b>
<b>11VP/3</b>	<b>Mme Cécile Tschumi</b>	<b>A418</b>